



<b>BUTS DU STAGE</b>	Approcher le monde hospitalier en se familiarisant avec les activités de l'employé-e d'hôpital (aide aux soins) Avoir une première approche du patient et de la maladie. Observer, selon les opportunités, les activités de l'équipe interdisciplinaire. Se préparer à un projet de formation dans les domaines de la santé ou du travail social.
<b>PUBLIC CONCERNE</b>	Etudiants-es et gymnasiens-nes se destinant à entrer dans une formation de la santé à l'université, en HES, en ES ou en CFC
<b>AGE REQUIS</b>	Le-la pré stagiaire doit être âgé-e de 18 ans (ou être dans sa 18 <sup>ème</sup> année)
<b>CONNAISSANCES DE LA LANGUE FRANCAISE</b>	Une bonne pratique du français parlé et écrit est exigée
<b>ACCUEIL</b>	Un programme d'intégration théorique et pratique de 3 jours est organisé par le service de la formation continue de la Direction des soins durant la première semaine de chaque mois.
<b>DUREE DU STAGE CALCUL DES VACANCES</b>	En principe, la durée du pré-stage est de 2 à 3 mois dans un service clinique. Un second stage de même durée peut être demandé et accordé mais, en général, dans un autre service de soins. Les vacances sont payées lors du dernier salaire. Pour les stages de plus de 3 mois, les vacances sont planifiées et doivent être prises par le collaborateur au « prorata temporis » de la durée du stage. (ex. : 12.5 jours de vacances pour 6 mois de stage). Dans des cas exceptionnels, un solde de vacances peut être payé à la fin du stage.
<b>RETRIBUTION</b>	La rétribution du stage est de <b>Frs. 800.- par mois</b> à laquelle s'ajoutent des indemnités (Frs. 4.- / heure pour le travail du dimanche et des jours fériés et Frs. 5.- / heure pour le travail de nuit). Le montant de la rétribution est confirmé sur la lettre d'engagement.
<b>HORAIRES</b>	La durée hebdomadaire du travail est de 41h30. Le/la pré stagiaire est astreint-e à faire les horaires en vigueur dans les services de soins (horaires de nuit exceptés) et à travailler 2 à 3 week-ends par mois durant le stage. Il/elle a droit à 2 jours de congé par semaine.  Exemples d'horaires de travail : 07h00 - 12h30 / 15h30 - 18h30 07h00 - 16h00 07h00 - 19h30 10h00 - 19h00 14h15 - 23h15
<b>LOGEMENT</b>	Pour les personnes habitant en dehors de Lausanne, des chambres individuelles meublées (avec draps) peuvent être louées auprès du CHUV.  Toute demande de chambre ou de studio est à adresser par courriel <b>au plus tard</b> un mois avant l'engagement, en respectant les conditions suivantes:  <u>demande de logement</u> : 1 jour à 3 mois, <a href="mailto:prestations.hotelieres@chuv.ch">prestations.hotelieres@chuv.ch</a> au-delà de 3 mois, <a href="mailto:logement@chuv.ch">logement@chuv.ch</a>
<b>VETEMENTS DE TRAVAIL</b>	Les habits de travail sont remis en prêt et blanchis gratuitement. Prière de prendre avec soi des chaussures confortables et silencieuses, à réserver uniquement pour le travail.
<b>REPAS</b>	Possibilité de prendre les repas au restaurant de l'hôpital au prix du personnel (Frs 8.- à 9.- pour un repas de midi)
<b>ENVOI DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE</b>	CHUV Secrétariat centralisé des Directeurs/trices des soins des départements Rue du Bugnon 21 CH-1011 Lausanne <a href="mailto:soins.infirmiers@chuv.ch">soins.infirmiers@chuv.ch</a> Secrétariat : 021 314 18 41